

Le *Flectamus genua* n'est pas récité puis chanté comme les autres citations précédentes. Le célébrant genuflechte en les lisant à une messe basse, ainsi que lorsqu'il les chante à une messe sans ministres sacrés. Mais à une messe solennelle, il ne genuflechte pas, lorsque le diacre les chante (Rubr. générale du missel, titre XVII, n. 3).

Quand au verset *Et incarnatus est*, le célébrant genuflechte toujours en le récitant tant à la messe solennelle qu'à une messe basse et le clergé qui récite le *Credo* fait cette genuflexion en même temps que le célébrant. Si les chantres étaient en surplis dans le chœur, ils ne feraient la genuflexion ni pendant la récitation ni pendant le chant de ces paroles, mais étant debout pour le chant, ils feraient une simple genuflexion après les avoir chantées, puis continueraient le chant du *Credo*. Toutefois cette pratique n'a pas lieu chez nous, vu que nous n'avons pas de chantres au chœur ou s'ils y sont s'asseyent avec le clergé.

Ainsi, à la 3e messe, le jour de Noël, le célébrant ne devait pas faire la genuflexion, en lisant, à la fin de l'évangile, les mots *Et Verbum caro factum est*, mais il devait comme tout le clergé (excepté le sous-diacre et les acolytes) et tous les fidèles les faire cette genuflexion lorsque le diacre chanta ces mêmes paroles. Il en est de même aux mots *Et procidentes adoraverunt eum* de l'évangile de la messe de l'Épiphanie le jour de la fête et pendant l'octave (excepté le dimanche et le huitième jour). Voir le *Cérémonial* de Le Vavas seur, commencement du II^e vol. des 9e et 10e éditions (de 1902 et de 1910).

J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

| | | |
|---------|------------|------------------------------------|
| Mardi, | 9 février. | — Repentigny et Mont-Sainte-Marie. |
| Jeudi, | 11 | — Couvent d'Hochelaga. |
| Samedi, | 13 | — Notre-Dame. |